



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Lors d'une séance tenue le **3 mai 2021**, le Conseil municipal de la municipalité de **Saint-Adalbert** a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION ET LE ZONAGE NUMÉRO N-208.

Ce projet de règlement modifiera le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction N-182 et le règlement de zonage N-184 actuellement en vigueur dans la municipalité de Saint-Adalbert afin d'assurer la concordance avec le *Règlement numéro 01-2020 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet*, lequel permet d'autoriser les «fermettes» dans le périmètre d'urbanisation sous certaines conditions, les «établissements de résidence principale» aux activités touristiques autorisées dans les zones agricoles (A), îlots déstructurés (Ad1), agroforestières (Af), forestières (F) et de villégiature (Rv), l'activité forestière en zones agricoles (A), îlots déstructurés (Ad1) et de villégiature (Rv), les «établissements de camping» en zones agroforestières (Af) et forestières (F) sous certaines conditions, les «activités commerciales de nature artisanale et les services complémentaires à la résidence seulement» en zone de villégiature (Rv), ainsi que spécifiquement autoriser un «circuit (piste) de motocross et autres véhicules de nature similaire» dans la zone agroforestière 27Af nouvellement créée.

L'assemblée de consultation publique est remplacée par une **consultation écrite** en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel et selon l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer doivent émettre leurs commentaires par écrit dans les **15 jours** de la date de la présente publication en les faisant parvenir à l'attention de madame Magguy Mathault directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

Par **courriel** à l'adresse suivante : mstadalb@globetrotter.net.

Par **courrier** à l'adresse suivante : 15, rue du Collège, Saint-Adalbert (Qc) G0R 2M0.

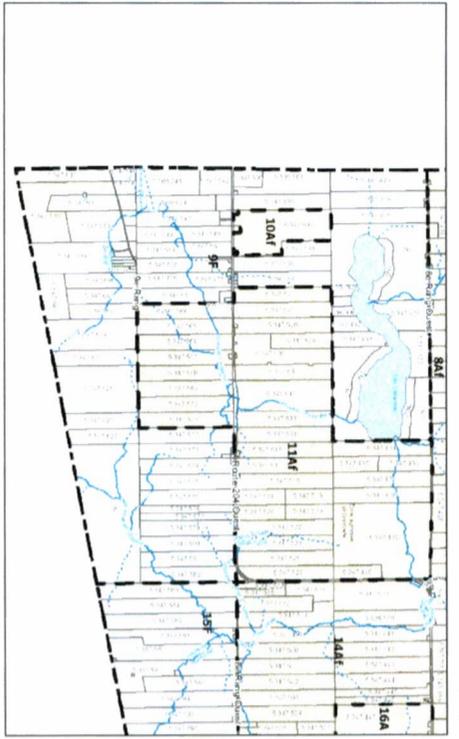
Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la municipalité de Saint-Adalbert. Il s'agit de dispositions visant à modifier les limites des zones 8Af, 9F, 14Af, 15F, à créer les zones 25Af, 27Af et 26F, ainsi qu'à modifier les usages permis dans les zones résidentielles (R), mixtes (Mi), publiques (P), agricoles (A), îlots déstructurés (Ad1), agroforestières (Af), forestières (F) et de villégiature (Rv).

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de Saint-Adalbert au 15, rue du Collège.

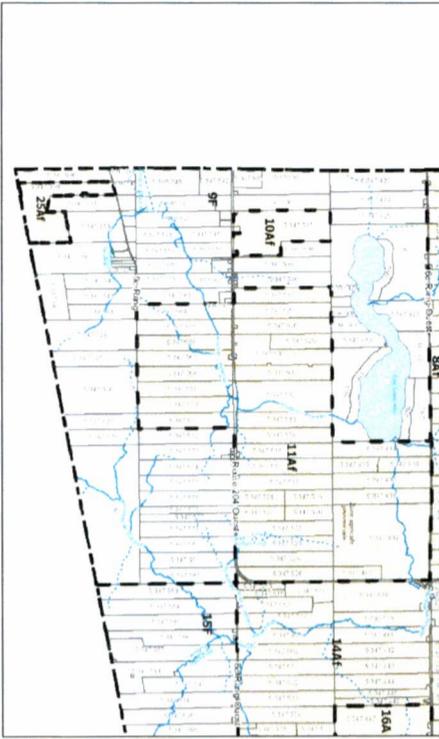
Donné ce 12 mai 2021.

Madame Magguy Mathault
Directrice générale et secrétaire-trésorière

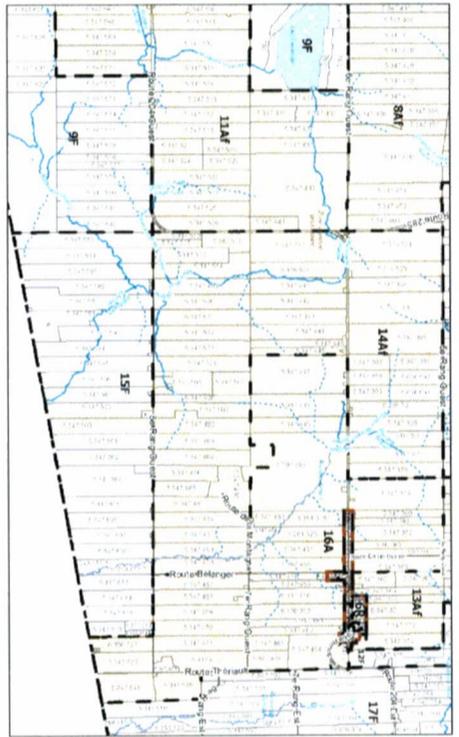
Avant modification



Après modification



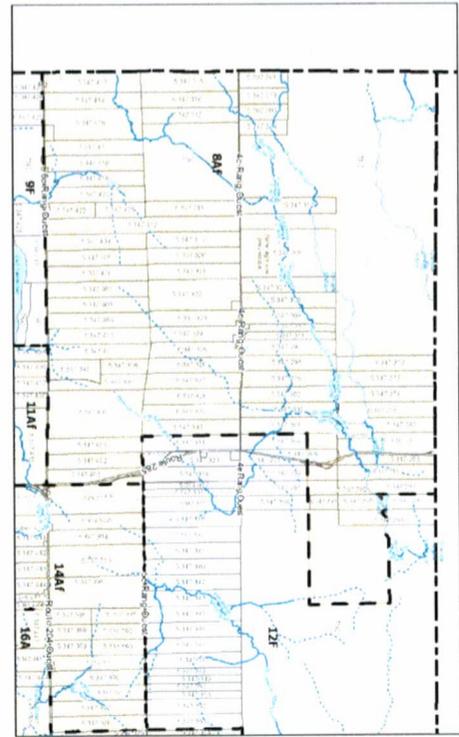
Avant modification



Après modification



Avant modification



Après modification

